



2026 - 096 Séance du Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2026
Service : Secrétariat général et coopération intercommunale
Référence : GS/DS

**Objet : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2025 – VALIDATION**

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle Condorcet, place Charles de Gaulle, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Axel Casenave, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents : Axel CASENAVE, Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, Stacy KERHERVÉ, Etienne VINCENT, Paul-Jean STRAEBLER, Claudette AUFFRAY, Virginie FAUCHEUX, Frédéric LIGEOUR, Lucas JUPPIN, Pierre BOULVERT, Enora PRAUD, Inès CHARLES, Patrice MALDONADO, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Farid OULAMI, Laëticia BAR, Julien PELTAIS, Anne-Laure BOCHÉ, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Gilles PHILIPPEAU, Catherine RADIGOIS, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Jean-Christophe PARMANTIER à Axel CASENAVE
Mélania RADIGOIS à Aurélia CHAILLOUX
Guillaume RADIGOIS à Claudette AUFFRAY
Dominique PERLADE à Etienne VINCENT
Catherine BRUAND à Adèle IGNACIO

Julien LE TALLEC à Pierre BOULVERT
Arnaud ESCANDE à Frédéric LIGEOUR
Lydie CHAUVIÈRE à Paul-Jean STRAEBLER
Anne PLOT à Virginie FAUCHEUX

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Secrétaire : Claudette AUFFRAY

Rapporteur : Monsieur le Maire

EXPOSE

Après avis favorable de la chambre régionale des comptes sur la régularité et la sincérité du Compte Financier Unique 2025 du budget principal, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2025.

L'exécution du budget 2025 a généré un résultat de clôture de 2 451 133,00 euros en fonctionnement. La section d'investissement présente quant à elle un résultat déficitaire de 1 029 333,30 euros. Les restes à réaliser font apparaître un solde négatif de 697 553,97 euros.

Ces résultats font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 726 887,27 euros.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir ce besoin de financement dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5 ;



Vu l'instruction M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal validé par la CRC ;

Vu l'avis de la Commission Ressources et Affaires Générales du 10 septembre 2026 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, avec la mise en réserve au compte 1068 d'une somme de 1 726 887,27 euros, et de reporter en section de fonctionnement au compte 002, la somme de 724 245,73 euros comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	4 167 085,00
Part affectée à l'investissement en 2025	- 3 144 633,98
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	1 428 681,98
TOTAL - Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2025	2 451 133,00

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2024	- 1 325 644,21
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	296 310,91
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 697 553,97
Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025	- 1 726 887,27

- affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Compte 1068	1 726 887,27
Rubrique 001	- 1 029 333,30
Rubrique 002	724 245,73

- autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 30 voix pour,
- 5 abstentions de Monsieur Olivier MAGRÉ, Monsieur Yvan VALLÉE, Madame Ludivine BEN BELLAL, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

À Couëron, le 21 septembre 2026

Claudette Auffray
La secrétaire de séance

Axel Casenave
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
- et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.